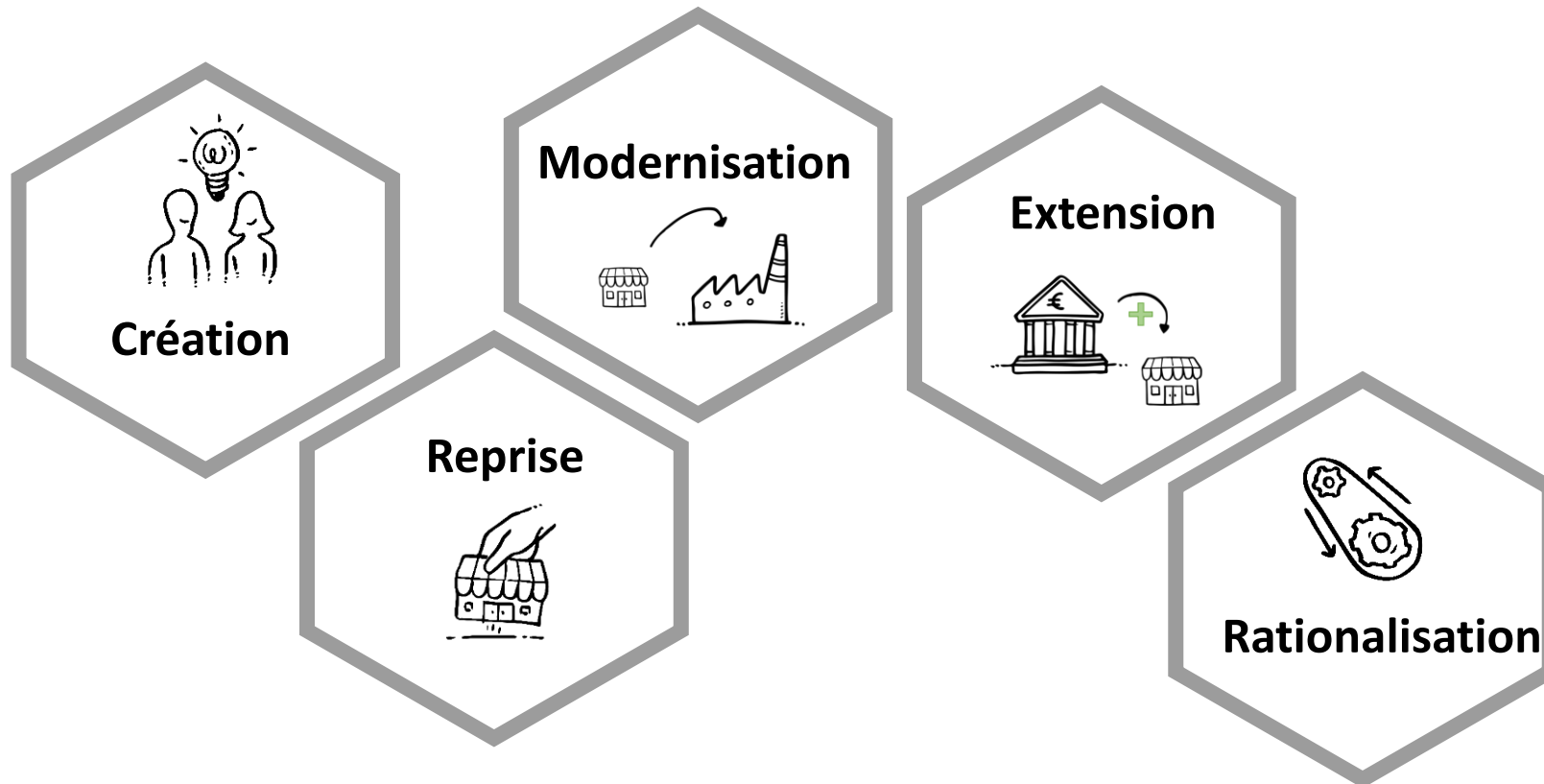


Introductions acteurs – aides PME



Aides à l'investissement (1)



Aides pour les entreprises:

Loi du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises et portant abrogation 1° des articles 2, 3, 4 et 6 de la loi modifiée du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes ; et 2° de l'article 4 de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet 1. le développement et la diversification économiques, 2. l'amélioration de la structure générale et de l'équilibre régional de l'économie.



Aides à l'investissement (2)

**Petites entreprises =
entreprise ayant moins
de:**

50 employés
10 millions chiffre d'affaires
10 millions de total du bilan

**Moyennes entreprises
entreprise ayant moins
de:**

250 employés
50 millions chiffre d'affaires
43 millions de bilan



Subsides:

20% petites entreprises,
10% moyennes
entreprises



Investissements:

- investissements dans des actifs corporels et incorporels



Autres aides PME

Foires



- location, la mise en place et la gestion d'un stand
- Max 50%



Aides aux services de conseil pour PME

- ne constituent pas une activité permanente ou périodique
- et ils sont sans rapport avec les dépenses de fonctionnement normales de l'entreprise
- Max 50%

Dommmages causés par certaines calamités naturelles

- tremblement de terre , inondation
- Max 100%

Aides aux investissements divers

- remplacement



Aides en faveur des jeunes entreprises

- une petite entreprise non cotée, enregistrée depuis un maximum de cinq ans
- ...



Aides disponibles aux entreprises

Information:

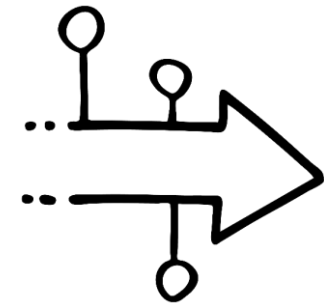


- taille de l'entreprise
- description du projet d'investissement
- gouvernance du projet
- le potentiel de croissance
- adresse
- coût global et coûts éligibles
- pertes et profits
- plan financier
- type d'aide demandé
- autres



- Subvention d'intérêt
- Subvention

Demande doit être faite au préalable !!!!



Formulaires

Guichet.lu

ENTREPRISES

Création & Développement

Urbanisme & Environnement

Financement & Aides

Santé & Sécurité / Sécurité sociale

Ressources humaines

Fiscalité

Commerce

Régimes – PME >

Aides générales en faveur des PME >

Conditions générales

Aide à l'investissement

Aide aux services de conseils pour PME

Aide pour une première participation à une foire nationale

Aide en faveur des jeunes entreprises

Aides destinées à remédier aux dommages causés par certaines calamités naturelles

Aide aux investissements divers

Services en ligne / Formulaires



Modèle de demande pour une aide à l'investissement en faveur des PME

Protection des données

Télécharger le formulaire
EXCEL, 315 Ko

FR DE EN



Le one-stop shop

Mission et fonctionnement

Le one-stop shop (OSS) de la House of Entrepreneurship est le point de contact national en matière d'entrepreneuriat.

L'OSS aide toutes les personnes qui s'interrogent sur l'entrepreneuriat au Luxembourg.

Les entrepreneurs peuvent se rendre à l'*info point* de la House of Entrepreneurship chaque jour de 8h30 à 17h30 sans RDV, dans l'optique de:

- concrétiser leur projet de création/reprise d'entreprise,
- comprendre comment faire croître/développer/cesser leur activité au Luxembourg,
- être mis en contact avec les structures qui seront les plus à même de les aider à atteindre leurs objectifs.

Une initiative de



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie



Services - one-stop shop

to create

Conseil en création d'entreprise et orientation de l'entrepreneur à tous les stades de maturité

to mentor

Accompagnement personnel et bénévole d'entrepreneurs établis (soft skills)

to transfer

Facilitation en matière de transmission/ reprise d'entreprise (plateforme web, suivi et matching)

to prevent

Coaching collectif et/ou individuel en vue de détecter et prévenir les difficultés des entreprises existantes

one-stop shop

to settle Conseil aux entreprises hors UE, accueil des investisseurs et mises en relation

one-stop shop

to facilitate Assistance aux entreprises exportatrices dans leur gestion documentaire et numérique

one-stop shop

to network Mise en relation entre entrepreneurs et partenaires de la HoE

one-stop shop

to partner Gestion de la communauté entrepreneuriale locale et diffusion d'informations clés

one-stop shop

to go digital Sensibilisation à la digitalisation des TPE/PME (pré-diagnostic, formations, packages)

one-stop shop

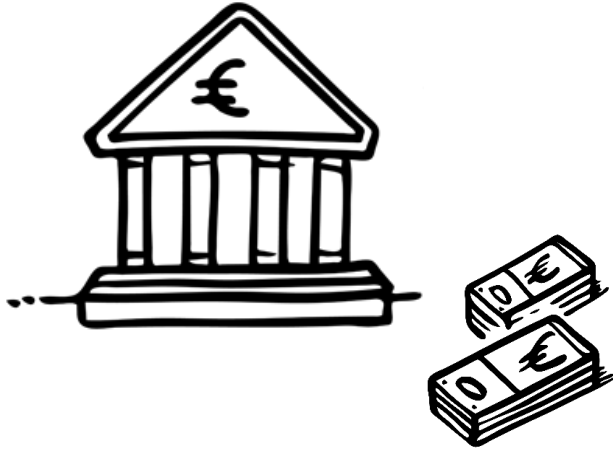
to finance Conseil financier (aides; types de financement,) aux TPE/PME

ENTREPRENEURS DAYS

Facilitation en matière de transmission/ reprise d'entreprise (plateforme web, suivi et matching)



Banques



Analyse

- analyse historique (bilan pertes et profits)
- prévision du future (business plan)

Demande

- bénéficiaire (s) économique (s)
- description du projet
- business plan
- besoin de financement (ligne de crédit / prêt)
- plan de financement

Critères d'évaluation

- garanties
- capacité de remboursement
- viabilité du projet
- fonds propres



SNCI – Banque de développement

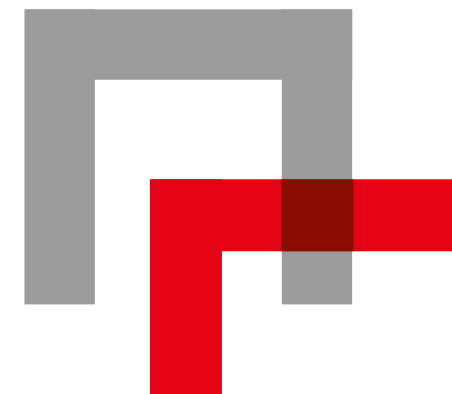
Société Nationale de Crédit et d'Investissement au Luxembourg

Société Nationale de Crédit et d'Investissement au Luxembourg

La SNCI est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises luxembourgeoises.



- Crédit équipement
- Prêt de création et reprise
- Prêt à moyen et long terme
- Prêt indirect développement
- Prêt direct Recherche, Développement et Innovation
- Prêt Entreprises novatrices
- Prêt stratégique
- Financement à l'étranger
- Prises de Participation
- CD-PME



Programmes européens




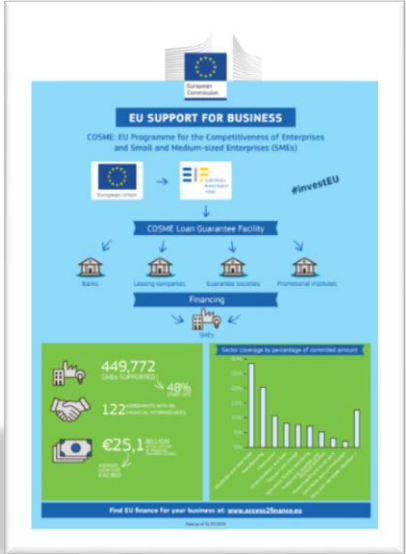
COSME

- The Loan Guarantee Facility (LGF)
-

INNOVFIN



-  BGL BNP PARIBAS
-  BIL BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG
-  ING
-  SPUERKEESS



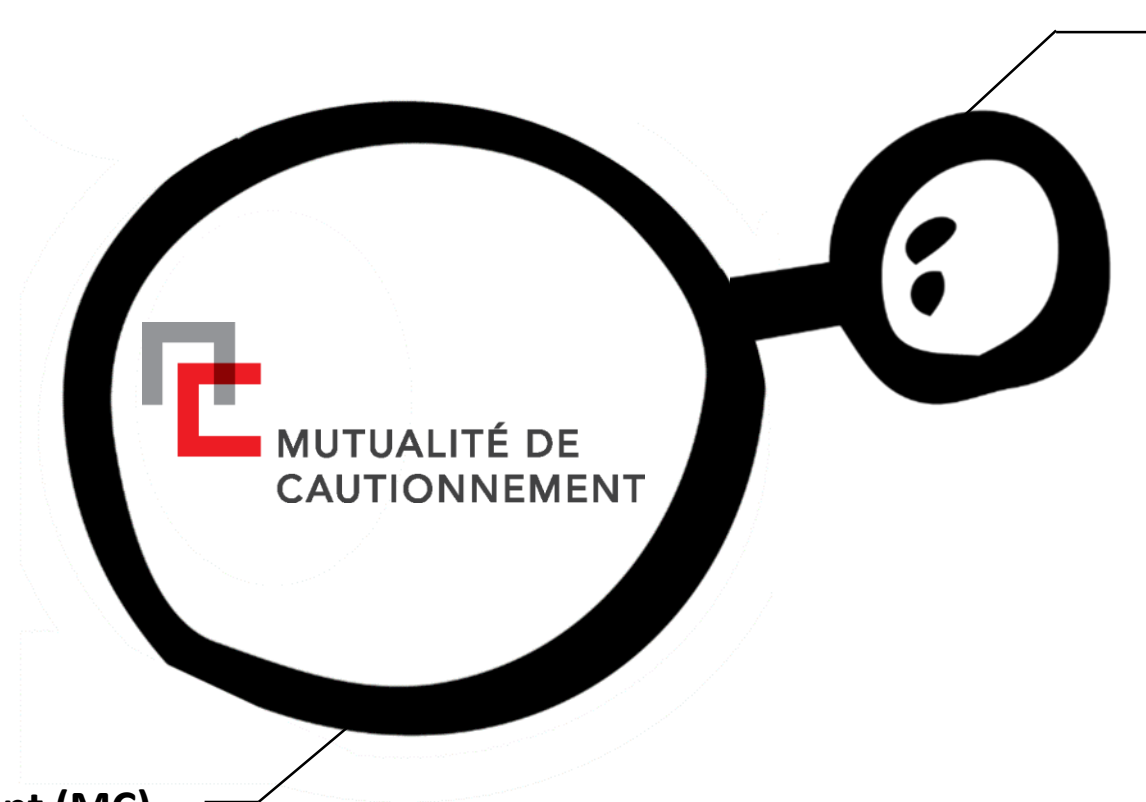
<https://ec.europa.eu/docs/room/documents/36861/attachments/1/translations/en/renditions/native>



https://www.eib.org/attachments/thematic/innovfin_eu_finance_for_innovators_en.pdf



Introduction MC



one-stop shop

to finance

House of Entrepreneurship (HoE)

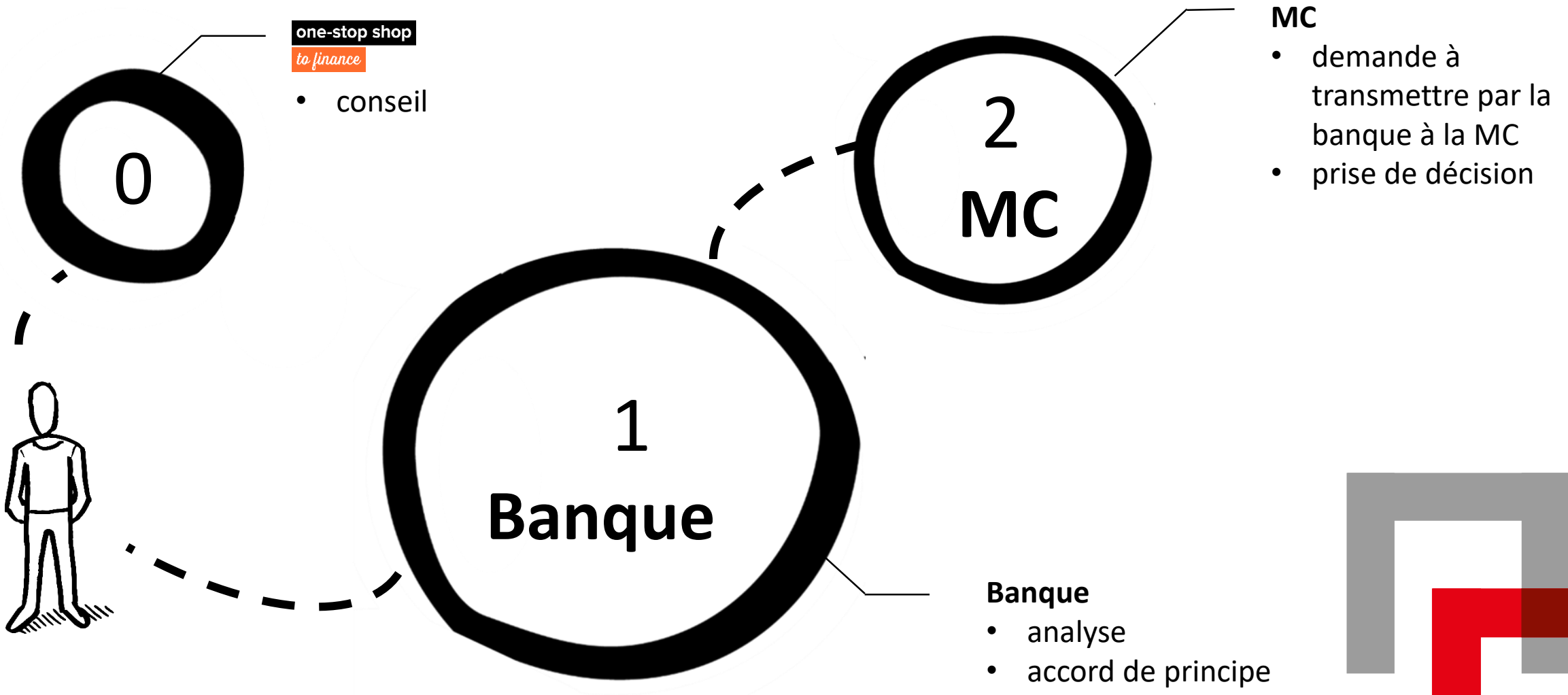
- conseil entrepreneur

Mutualité de Cautionnement (MC)

- création – décembre 1969 -> réorganisation des activités en 2017
- émission de garanties



Fonctionnement MC



Critères d'éligibilité



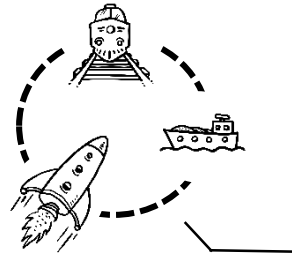
Investissements

- ✓ immobiliers
 - à des fins professionnelles
- ✓ mobiliers
 - machines,
 - équipements
 - matériel
- ✓ besoins en fonds de roulement, stocks et frais de démarrage
(uniquement pour des créations nouvelles)
- ✓ véhicules utilitaires
- ✗ restructurations financières



Types de financement

- ✓ prêt «classique» avec remboursement mensuel
- ✓ leasing
- ✓ crédit de caisse
- ✓ garantie bancaire
- ✓ crédit d'équipement SNCI

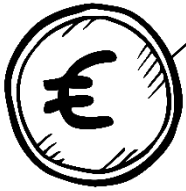


Secteurs

- ✓ commerce
- ✓ HORECA
- ✓ prestation de services
- ✓ artisanat
- ✓ projets innovants
- ✗ agences immobilières

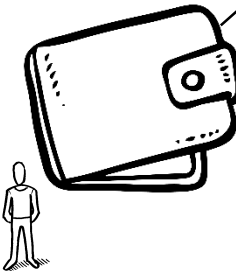


Modalités opérationnelles



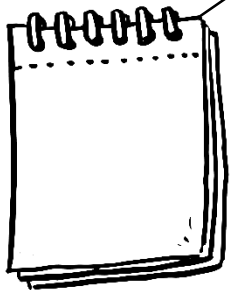
Montant et durée du cautionnement

- ✓ max 50% du prêt/leasing
- ✓ plafond caution: 250.000,- EUR
(caution > 125.000,- garantie réelle souhaitée)
- ✓ durée max 10 ans



Prime de risque (client)

- ✓ prime unique
 - 0,5% * montant garantie * durée
 - geste commercial pour les durées de 7 à 10 ans



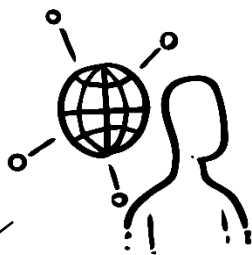
Demande – informations client

- ✓ informations débiteur/associés
- ✓ description du projet
- ✓ informations financières
(bilans, pertes et profits, business plan et plan financier)
- ✓ montant du crédit bancaire et durée
- ✓ sûretés
- ✓ autorisation d'établissement
- ✓ statuts



Comités et avantages banque

3 comités d'évaluation

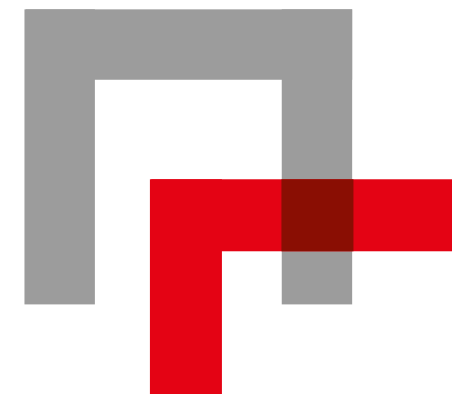


- ✓ comité restreint
 - < 50 K
 - décision rapide
- ✓ comité traditionnel
 - > 50K
- ✓ comité innovant
 - experts reconnus dans le domaine de l'innovation
 - 2^{ème} instance de validation

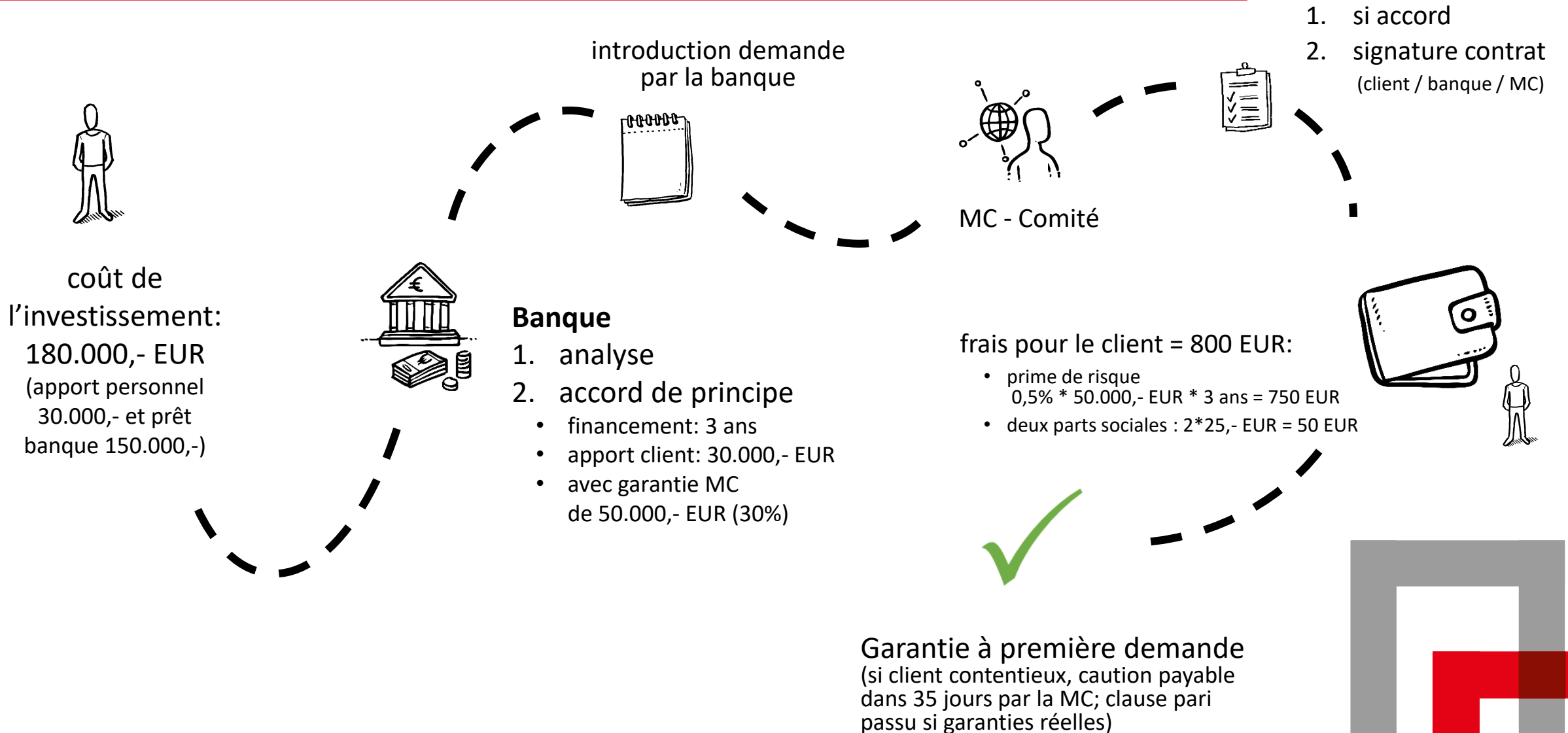
Avantages banque



- ✓ garantie MC = garantie supplémentaire = réduction du risque
- ✓ garantie à première demande (payable dans 35 jours)
- ✓ pas de frais pour la banque
- ✓ processus allégé (si dossier complet)
- ✓ peu de formalités (contrat d'une page)
- ✓ 2^{ème} instance d'analyse



Cas pratique



Team MC

Lucien Bechtold

- CEO



Jean Paul Hahn

- assistant Manager MC

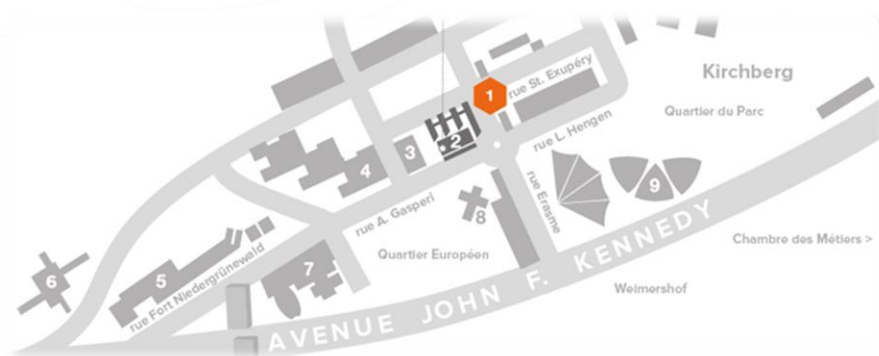


Christophe Stein

- assistant Manager MC



Contact



Contact:

- Tel.: (+352) 42 39 39 878
- Mail: cautionnement@houseofentrepreneurship.lu
- Site internet: www.cautionnement.lu
- Permanence MC: tous les mardis au House of Entrepreneurship de 09:00-12:00 et de 14:00-17:00
- Adresse: 14, rue Erasme
L-1468 Luxembourg-Kirchberg

